
2015 09 17 Compte-rendu de réunion du conseil municipal

Présents : Viviane Arickx, Léonce Biamouret, Thierry Bonnefoi, Isabelle Bourda, Xavier Daran, Jacqueline Darolles, Francis Dutech, Jacques Esparseil, José Moulis, Éric Rollandin, Patrick Saint-Supéry.

Secrétaire de séance : M. José Moulis

La séance est ouverte à 20h30

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 8 juin 2015

Le point est ajourné

2. Délibérations

2.1 Versement des indemnités de conseil au percepteur

Le percepteur apporte un conseil à la commune. Selon une règle de calcul, un montant de 318€ est imputable à la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

2.2 Remboursement de caution du locataire du T2

Suite au départ de Mme Sophie Vanstein du logement, il est constaté que le logement est en bon état.

L'agence Cester de l'Isle-Jourdain a assuré la recherche des locataires, ainsi que les états des lieux entrants et sortants.

Le logement est loué au 1^{er} septembre sans perte de loyer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le remboursement de la caution.

2.3 Achat de la parcelle en vue de l'extension du dépôt des poubelles

La parcelle site-poubelles devant la maison de M. Escalle nécessite l'acquisition d'un terrain appartenant à M. De Lozzo. Il est prêt à céder cette parcelle pour l'euro symbolique, en échange, il demande à ce qu'un aménagement paysager soit réalisé sur ce site.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette acquisition et s'engage à réaliser l'aménagement paysager.

3. Accessibilité

Eu égard à la loi de février 2005 relative au handicap, l'état demande aux collectivités d'établir un échancier.

L'idée est de s'assurer que l'ensemble des lieux publics soit accessibles dès 2016. Toutefois, eu égard au projet d'aménagement du centre bourg, l'esthétique ne sera pas prise en compte.

Pour les aménagements de voirie, il est proposé de les réaliser en 2016.

Pour les aménagements intérieurs, il est proposé de les réaliser en 2017.

Un échancier sera adressé à la préfecture.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

4. Modification de l'instruction de l'urbanisme

L'état transfère la compétence vers la collectivité. A l'échelle des communes de petite taille cela est compliqué à mettre en place. La Communauté de Commune du Savès avait envisagé de créer un service spécifique. La Gascogne Toulousaine met en place ce service et propose d'assurer la prestation pour les communes du Savès. Dans ce cas, les communes vont devoir valider le dossier administratif, l'instruction technique revenant à la Communauté de Communes prestataire.

Une convention va être établie entre les deux Communautés de Communes sur cette prestation de services.

Le Conseil Municipal a choisi de structurer ce dossier.

5. Titularisation de l'agent technique chargé des petits travaux et des espaces verts

M. Lozes a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} juillet.

Afin de préparer l'inauguration de la mairie et de l'église et de gérer la tonte, M. Guy Montaut a été recruté pour 21 h par semaine à compter du 1^{er} juin. Au-delà de cet événement exceptionnel, il a été employé à hauteur de 14h par semaine.

Durant cette période M. Montaut a montré une réelle implication et un savoir-faire technique qui permettent de lui confier un certain nombre de travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la titularisation.

6. Sécurisation des croisements par pose des panneaux miroirs

Les usagers ont demandé de positionner des panneaux miroirs :

- au croisement du tupé (venant du quartier Mouniche),
- au monument aux morts (venant du cimetière).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette décision.

7. Gestion des locations de la salle des fêtes

L'engagement pour la location de la salle tiendra à compter du moment où les éléments suivants a minima seront reçus en mairie :

- Attestation d'assurance,
- Chèque de caution,
- Chèque de règlement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette décision. Cet amendement sera inscrit au règlement intérieur de la salle des fêtes.

8. Chemin d'en Tourman

En cas de pluie, de la boue vient sur le chemin. Une solution doit être à l'étude.

Le Conseil Municipal mandate les délégués voirie pour cette action.

Informations et questions diverses

A – Clés de l'église

Il est nécessaire que plusieurs personnes puissent accéder à l'église : prêtre, répondante, bedeau.
De même les associations qui utilisent la salle des fêtes doivent bénéficier de cette facilité.

Une solution de badge est étudiée.

B – Poubelles

Au regard du nombre de poubelles et des fréquences de passage, les poubelles arrivent trop rapidement à saturation.

Le SICTOM lorsqu'il est informé réagit rapidement. Dès que la nouvelle organisation sera active le nombre de poubelles prévu est plus important. Il est urgent de mettre en place les nouveaux sites.

L'activation des nouveaux sites va faire l'objet d'un échéancier avec l'entreprise Delozzo.

Les dépôts d'encombrants sont de plus nombreux sur les sites isolés.

Une solution de vidéo surveillance est à l'étude.

C - Compte-rendu de réunions

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Savès sera organisée à Labastide-Savès le vendredi 22 septembre.

Le Conseil Municipal même s'il comprend cette décision regrette que la voirie des communes se dégrade tous les ans et est très inquiet pour l'avenir.

D - Départ en retraite de Robert Lozes

M. Lozes a travaillé à Noilhan durant 20 ans. Un cadeau sera prévu

Cette remise sera l'occasion d'un moment de convivialité.

E - Chaises de l'église

Les familles qui possédaient des chaises peuvent les récupérer. En aucun cas elles ne seront réintégrées dans l'église.

Une commande de chaises interviendra pour compléter le mobilier municipal.

Une solution sera étudiée lors de la prochaine réunion.

F - Journée du patrimoine

L'église mérite d'être proposée à l'accès des visiteurs.

Le Conseil Municipal propose d'ouvrir l'église à la visite à l'occasion des journées du patrimoine les 19 et 20 septembre.

G - Manifestations

Journée en hommage aux harkis le 25 septembre.

H – Arrosage intégré

Le devis de l'entreprise Fransbonhomme propose un devis de 940,83€ TTC. Ce devis intègre le coût de la pompe et les dispositifs d'arrosage.

Le Conseil Municipal lance l'acquisition du matériel.

L'ordre du jour est épuisé : il est 0h10.